



Rencontre des écoles privées vaudoises avec StatVD et l'OFS Communication de l'Office fédéral de la statistique

Statistique de la formation





1 Objectifs de la statistique de la formation



1.1 Objectifs de la statistique de la formation

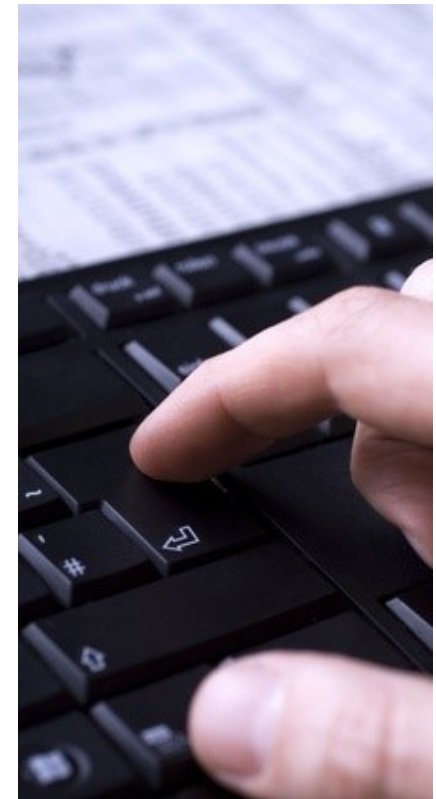
- Système statistique basé sur les registres et les données administratives
- Données significatives, individuelles et interconnectables pour tous les degrés de formation
- Informer sur la situation et les changements du système de formation
- Information de base pour piloter le système de formation et pour la recherche





1.2 Mise en œuvre des objectifs

- Collaboration Confédération – cantons
- Utilisation des identificateurs globaux (numéro AVS et numéro REE)
- Utilisation des données administratives
- Analyse des parcours de formation et des trajectoires professionnelles du personnel des écoles





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

2 Bases légales



2.1 Bases légales: Aperçu

- Loi fédérale sur la statistique
- Ordonnance fédérale sur les relevés statistiques
- Loi fédérale sur la protection des données
- Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données





2.2 Bases légales : Relevés statistiques

Ordonnance fédérale sur les relevés statistiques



2.2 Ostat, art 69: Personnes en cours de formation

Organe responsable de l'enquête:	Office fédéral de la statistique
Objet de l'enquête:	élèves, étudiants, classes, contrats d'apprentissage (seulement pour les professions réglementées par la LF du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle, LFPr; RS 412.10), caractères socio-démographiques, caractéristiques de la formation scolaire; numéro d'assuré AVS



2.2 Ostat, art 71: Personnel des établissements de formation

Organe responsable de l'enquête:	Office fédéral de la statistique
Objet de l'enquête:	personnel enseignant, y compris les membres de la direction des établissements et le personnel de la pédagogie spécialisée (caractéristiques démographiques, statut, formation) et prestations d'enseignement (sans les hautes écoles); numéro d'assuré AVS



2.2 Ostat, art 69 et 71: Spécifications

Milieus interrogés:	cantons, établissements de formation, associations
Renseignement:	obligatoire
Périodicité:	annuelle



2.3 Bases légales: Protection des données

(en plus de la LPD et de l'OPD)

Loi sur la statistique fédérale

Ordonnance fédérale sur les relevés statistiques

Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD de l'UE



2.3 LSF, art 14

- Section 4 Protection et sécurité des données

- Art. 14 Protection des données et secret de fonction

¹ Les données collectées ou communiquées à des fins statistiques ne peuvent être utilisées à d'autres fins, à moins qu'une loi fédérale n'autorise expressément une autre utilisation ou que la personne concernée n'y ait consenti par écrit.

² Les personnes chargées de travaux statistiques sont tenues de garder le secret sur les données concernant des personnes physiques ou morales dont elles ont eu connaissance dans l'exercice de leur fonction. Sont soumises à cette obligation notamment les personnes appelées à participer aux relevés effectués dans les cantons et dans les communes ou auprès d'autres services, et celles qui reçoivent des données conformément à l'art. 19.



2.3 Ostat, art 8

- Art. 8a¹Traitement de données individuelles

¹ L'OFS peut utiliser des caractères personnels d'identification pour compléter, contrôler et apurer les données individuelles relevées.

² Il traite les données individuelles apurées **sous une forme pseudonymisée**. Il les pseudonymise en remplaçant les caractères personnels d'identification par un identificateur statistique non parlant.



2.3 Ostat, art 9

- Art. 9 Communication de données individuelles

¹ Les organes responsables peuvent mettre à la disposition de services publics ou privés et de services statistiques d'organisations internationales les données individuelles dont ceux-ci ont besoin pour effectuer des travaux statistiques, à condition:

- a. qu'elles ne contiennent plus d'éléments d'identification des personnes;
- b. que leur destinataire s'engage à ne pas les communiquer à des tiers et à les rendre à l'organe responsable ou à les détruire une fois ses travaux achevés;
- c. que les mesures de sécurité nécessaires soient prises.

...

.



2.3 RGPD - UE

- Le RGPD est applicable lorsqu'une entreprise ou une administration en Suisse offre des biens et/ou services à des personnes résidentes dans l'Union européenne.
- Il est également applicable lorsque ces mêmes entreprises ou administrations analysent le comportement de personnes résidant dans l'Union européenne (traitement de données personnelles uniquement).
- Les règles prévues principalement par la loi sur la statistique fédérale (LSF ; RS 431.01) et la LPD sont conformes aux règles prévues par le nouvel RGPD (art. 32).



3 Tâches et survol statistique



3.1 Tâches dévolues à l'OFS

- L'Office fédéral de la statistique est l'organe central de la Confédération en matière statistique dont il assure la coordination.
- Il délivre les informations statistiques servant à la prise de décision démocratique.
- Il définit les bases homogènes permettant la comparabilité des résultats sur les plans national et international.



3.2 Tâches dévolues aux cantons et aux écoles

1. Livraison des données selon la qualité requise
2. Respect des délais impartis aux livraisons et aux corrections





3.3 Survol statistique: Chiffres clés des écoles privées, en 2016/17

Suisse:

837 écoles
9'100 enseignants (EPT)
155'700 élèves

→ 9% du volume de la
formation en Suisse

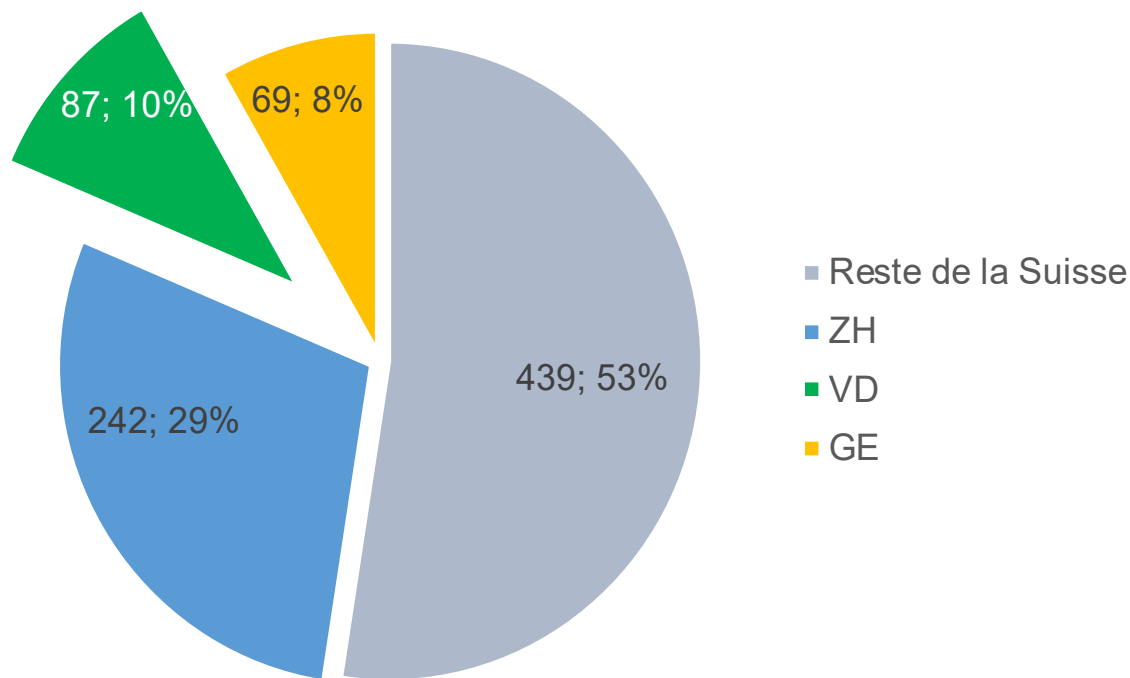
Canton de Vaud:

87 écoles
1'600 enseignants (EPT)
17'000 élèves

→ 11% du volume de la
formation du canton de
Vaud



3.3 Part des écoles privées selon le canton, en 2016/17

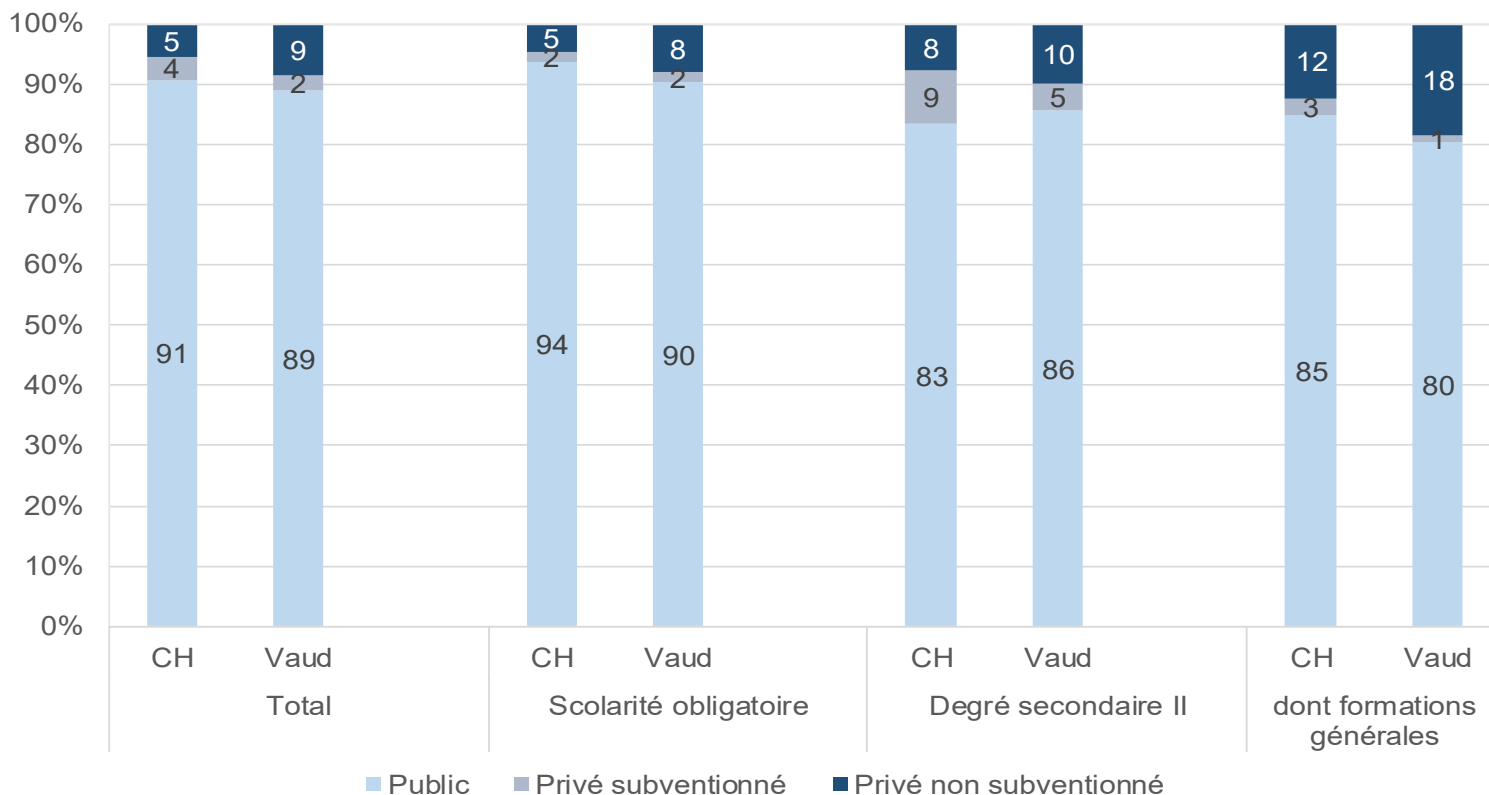


Source : OFS – Statistique des institutions de formation (SBI)

© OFS 2018



3.3 Elèves de la scolarité obligatoire et du degré sec. II selon le statut de l'école, en 2016/17 (en %)

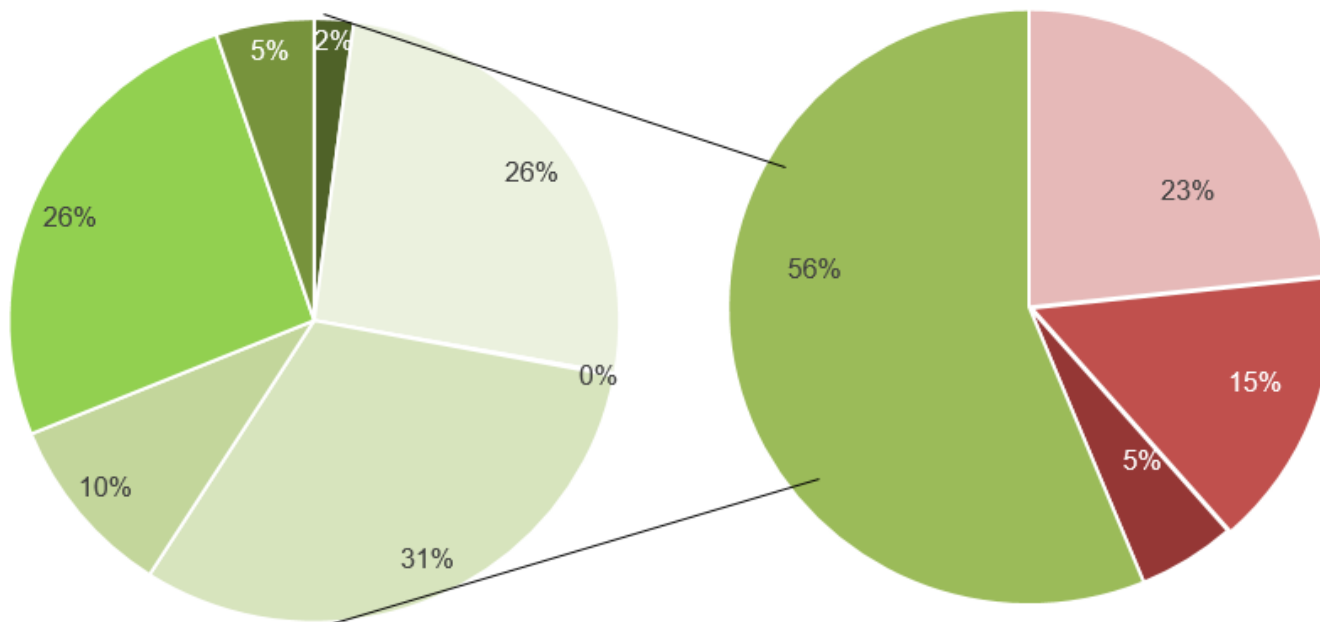


Source : OFS – Statistique des élèves et étudiants (SDL)

© OFS 2018



3.3 Ecoles privées du canton de Vaud: corps enseignant selon le degré de formation, en 2016/17 (EPT, %)



- PE: primaire 1-2
- PE: primaire 3-8
- PE: primaire 3-8 + secondaire I
- PE: secondaire I
- PE: sec. I + sec. II formation générale
- PE: sec. II - formation générale
- International Baccalaureate

- Ecole obligatoire
- Degré secondaire II
- Degré tertiaire: écoles supérieures
- Programmes étrangers (PE)

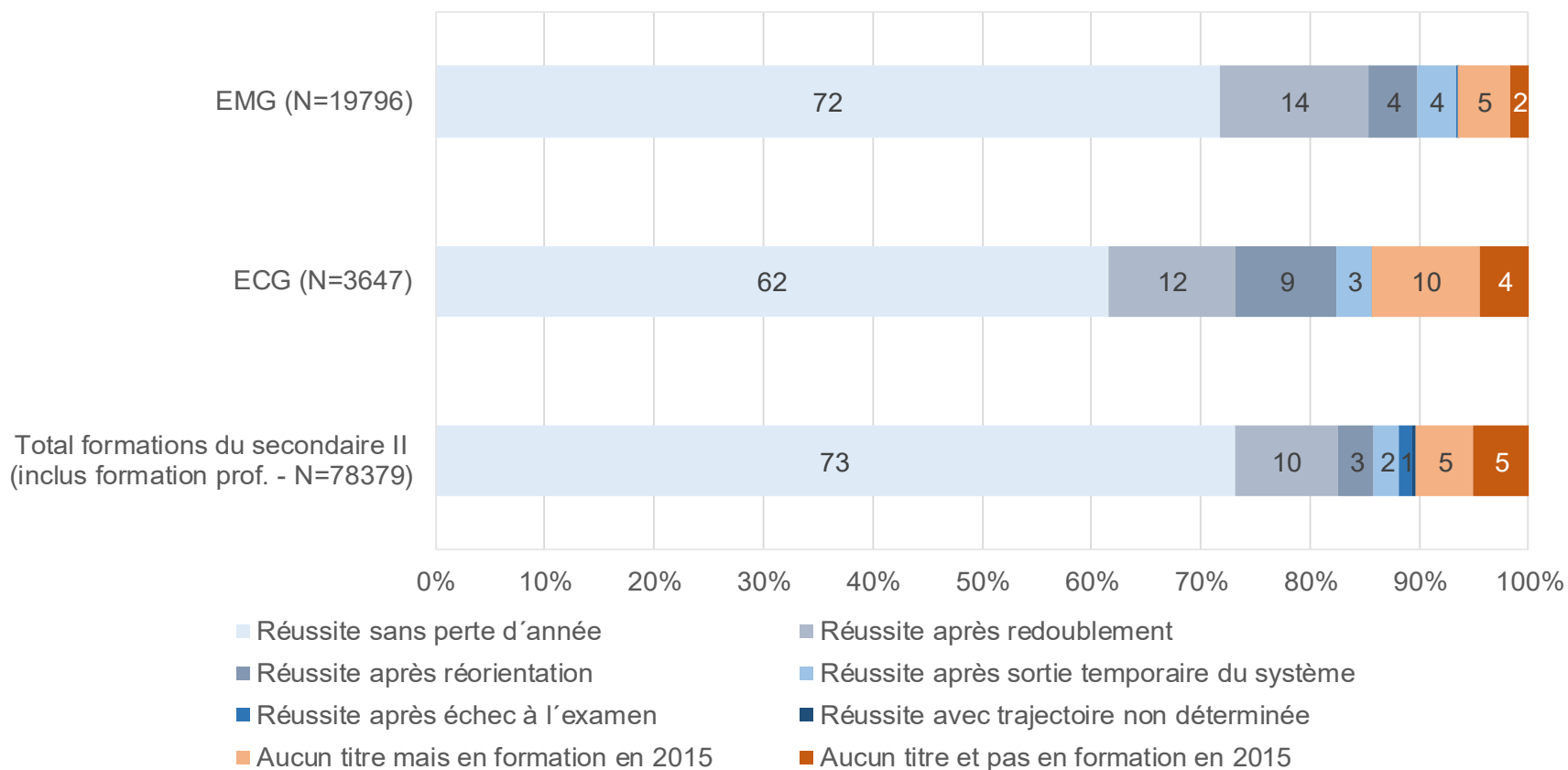
Source : OFS – Statistique du personnel des écoles (SSP)
© OFS 2018



4 Exemples d'analyses des données



4.1 Entrants 2011 au degré secondaire II: La réussite à 5 ans selon le type de formation, en %



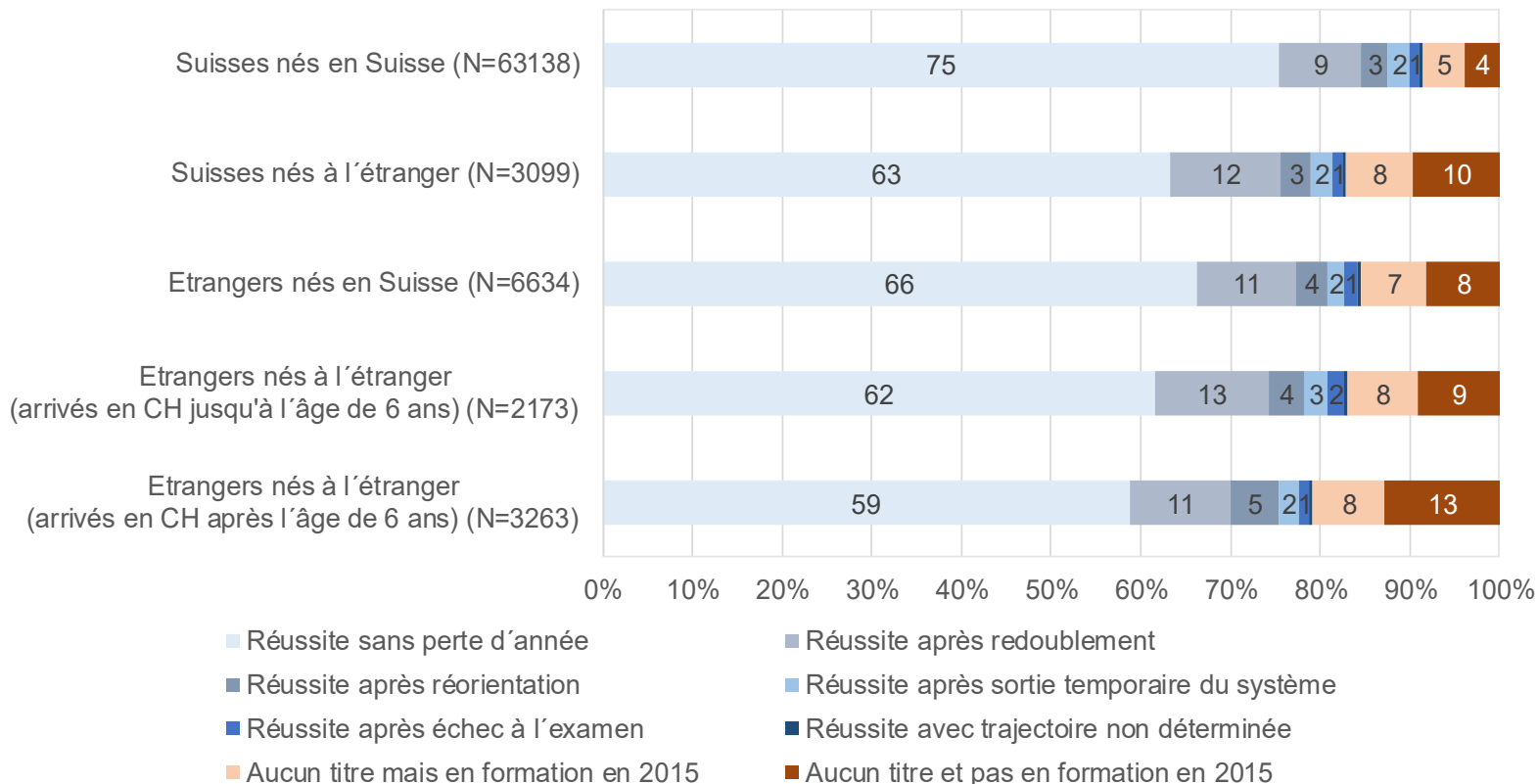
Source: OFS - Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018



4.2 Entrants 2011 au degré secondaire II: La réussite à 5 ans selon la nationalité et le statut de naissance¹⁾, en %

(Toutes les formations)



1) Note: voir tableau T1.1 des données sources, lien en annexe

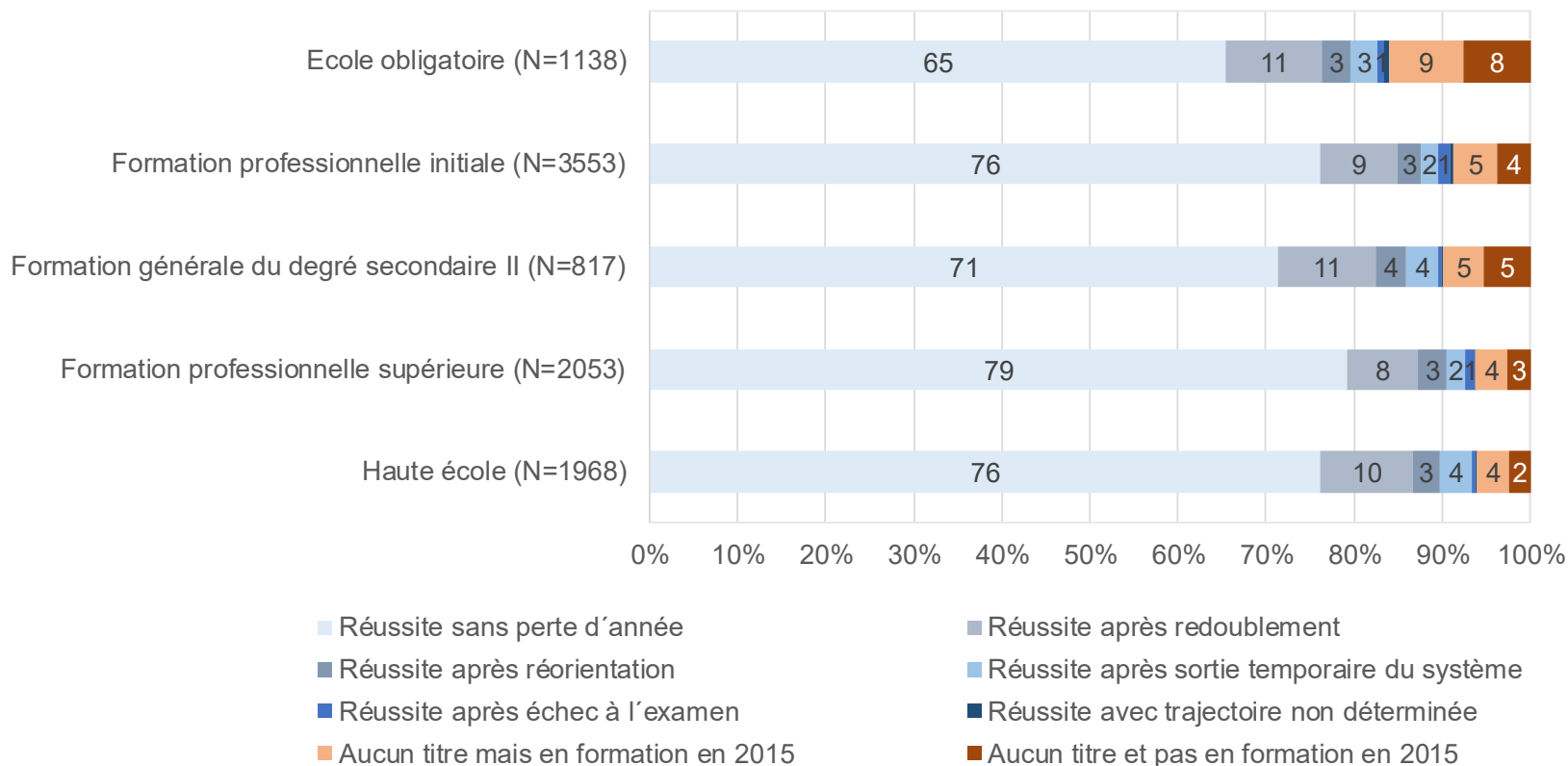
Source: OFS - Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018



4.3 Entrants 2011 au degré secondaire II : La réussite à 5 ans selon le niveau de formation des parents^{1) 2) 3)}, en %

(Toutes les formations)



1) 2) 3) Notes: voir tableau T1.1 des données sources, lien en annexe

Source: OFS - Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

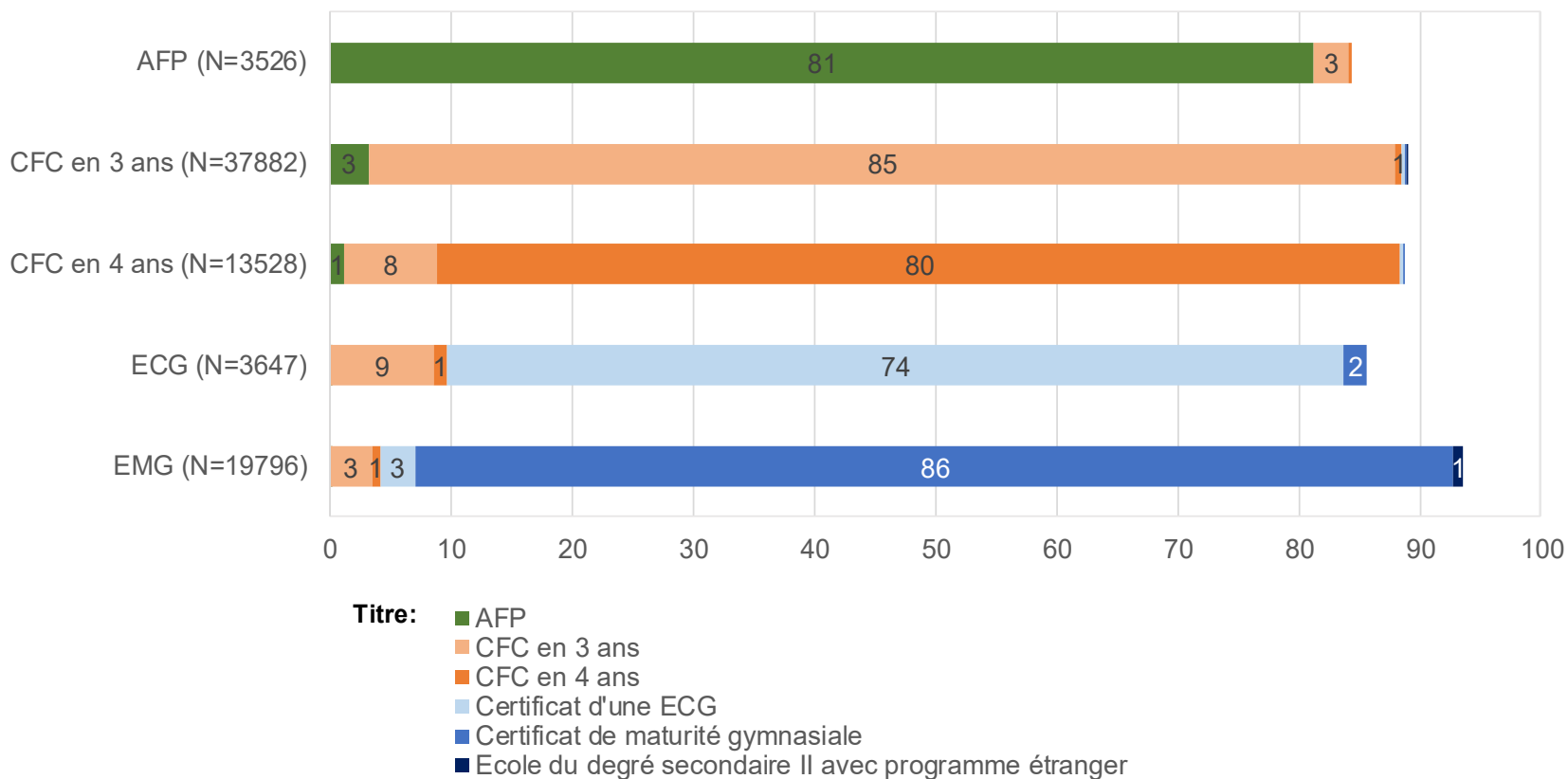
© OFS 2018



4.4

Entrants 2011 au degré secondaire II : La réussite selon le type de formation d'entrée au sec. II et celle du titre obtenu, en %

Type de formation à l'entrée du secondaire II



Source: OFS - Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018



Annexes

Tableaux sources des données des graphiques 4.1- 4.4:

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB), T1.1 et T1.3:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation.assetdetail.5026663.html>



Informations sur le contenu des relevés – Fiches signalétiques

Relevé des personnes en formation (SDL):

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/enquetes/sdl.assetdetail.8485.html>

Relevé des diplômes (SBA/SBG):

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/enquetes/sba.assetdetail.8577.html>

Relevé du personnel des institutions de formation (SSP):

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/enquetes/ssp.assetdetail.8493.html>

Relevé des institutions de formation (SBI):

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/enquetes/sbi.assetdetail.4842673.html>



Bases légales

Loi sur la statistique fédérale:

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920252/index.html>

Ordonnance sur les relevés statistiques:

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19930224/index.html>

Loi fédérale sur la protection des données :

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920153/index.html>

Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données :

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19930159/index.html>



Bases légales (suite)

Ordonnance sur l'appariement des données :

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20122208/index.html>

Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD – UE:

<https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/documentation/bases-legales/Datenschutz%20-%20International/DSGVO.html>



Résultats statistiques généraux:

Education et Sciences, page initiale:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science.html>

Personnes en formation, page initiale:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/personnes-formation.html>

Diplômes, page initiale:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/diplomes.html>

Personnel des institutions de formation, page initiale:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/personnel-institutions-formation.html>



Résultats statistiques généraux (suite):

Institutions de formation, page initiale:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/institutions-formation.html>

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB), page initiale:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation.html>



***Merci beaucoup de
votre attention !***